

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU n°3

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 26 avril 2010

Le vingt-six avril deux mille dix,

Le conseil municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 09
- votants : 09

Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2010

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Christelle DUVERNAY, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Odile MONTANT, Cédric BOLO, Georges FAVRE, Véronique DANTON,

INVITES PRESENTS : M. David DIDIERLAURENT représentant des Tartifilous, M. Jean-Claude CURRAT représentant du Comité des fêtes.

ABSENT EXCUSE : Carole LAVERRIERE

EGALEMENT PRESENTE : Lynda PAREJO, secrétaire

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane Debornes

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la réunion précédente soulève des remarques, le compte-rendu est approuvé. Il demande l'accord pour rattacher trois délibérations sur la dénomination des rues, sur un avenant à la convention médecine avec le CDG et sur l'acquiescement d'un jugement de justice ; sa requête est acceptée.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal a voté les délibérations suivantes :

- CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait pour la commune à participer à une opération de remise en valeur pastorale dans le cadre d'une Association Foncière Pastorale Autorisée sur les communes MONNETIER-MORNEX, BOSSEY, COLLONGES-SOUS-SALEVE, LA MURAZ, ARCHAMPS, BEAUMONT, LE SAPPEY, PRESILLY, VOVRAY-EN-BORNES, CRUSEILLES, dans le département de HAUTE - SAVOIE.

Cette Association Foncière Pastorale permettrait un regroupement de certaines parcelles et la réalisation de travaux d'améliorations pastorales, aidées prioritairement par les financeurs publics, sans remettre en cause la propriété des parcelles incluses.

Il est alors présenté les statuts de l'AFP du Mont Salève ainsi que son périmètre et le programme indicatif de travaux.

Il faut noter que les parcelles appartenant à la commune de Vovray en Bornes ne s'étendent que sur la commune de Vovray en Bornes.

La surface s'étendant sur la commune représente 14,6973 hectares.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à la réalisation de cette association, de nommer Monsieur le Maire et Véronique Danton, suppléante, pour le représenter lors des assemblées, de faire apport des parcelles désignées sur les états joints et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le bulletin d'adhésion, de donner pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

- APPROBATION DES MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE NATURA 2000

Monsieur le Maire présente la demande de la DDT concernant la modification du périmètre Natura 2000 dans le but d'intégrer les zones d'intérêt identifiées par la DOCOB et ainsi permettre aux propriétaires concernés de bénéficier des financements des actions de gestion ; de regrouper tous les coupons actuellement désignés au maximum pour obtenir un site plus cohérent et d'un seul tenant, correspondant au mieux avec la forme de la montagne du Salève, de permettre une détermination plus aisée de ses limites sur le terrain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau périmètre sous réserve qu'il se cantonne aux zones d'espaces boisés.

- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – MODIFICATION DE LA TARIFICATION

Monsieur le Maire expose que, suite à la revalorisation des tarifs du cabinet Nicot, il convient de modifier les tarifs du contrôle des nouvelles installations d'assainissement autonome.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de revaloriser le tarif du contrôle des nouvelles installations, ainsi fixé à la somme de 238.96€ HT.

- DENOMINATION DES VOIES, PLACES PUBLIQUES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS.

Le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à la dénomination des voies communales ; accepte l'état et le plan joints à la présente délibération définissant les rues de la Commune de Vovray-en-Bornes ; accepte le système de numérotation métrique retenu pour chaque bâtiment précise que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au Budget.

Des précisions sont apportées sur certaines orthographes, sur le fait que les rues seront numérotées un côté pair, un côté impair et que la place publique serait nommée plus tard.

- **AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de VOVRAY-EN-BORNES adhère au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Haute-Savoie par le biais d'une convention.

Cette convention a été conclue pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 juillet 2009. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer un avenant pour renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} jour suivant la fin de la durée de la convention initiale, soit le 1^{er} août 2009.

- **ACQUITTEMENT DE LA DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT LE PLU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par jugement du 10 juillet 2008, la commune a été condamnée à payer la somme de 500€ à l'association les Amis de Vovray-en-Bornes.

Cette association n'ayant aucune existence légale, aucun mandat n'a pu être émis.

Le 21 janvier 2010, un commandement aux fins de saisie vente d'huissier a été reçu en mairie. Une réponse a été rédigée expliquant que la commune était disposée à s'acquitter des sommes dues mais qu'en vertu des règles de comptabilité publique elle se devait de vérifier la qualité du bénéficiaire en demandant une copie de statuts de l'association et le relevé d'identité bancaire de l'association.

Un courrier de l'huissier a été reçu le 16 avril 2010 mettant la commune en demeure de payer le solde du dossier au moyen du relevé d'identité bancaire de son étude.

Etant garant des fonds publics, Monsieur le Maire refuse de prendre la responsabilité de verser de l'argent public à une association inexistante. Il demande l'avis du Conseil Municipal qui décide à 8 voix pour et une abstention de ne pas régler la somme à une association inexistante.

Monsieur le Maire informe qu'il est également possible de saisir le juge d'exécution des peines. Il va réfléchir à cette hypothèse.

Après avoir voté les délibérations à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'aborder deux sujets qui feront l'objet de délibérations au prochain conseil.

Tout d'abord, l'emplacement de la distilleuse. Il est nécessaire de décider d'un emplacement pour son installation, qui sera soumis pour avis au service des Douanes avant de le valider par délibération. Il est décidé de proposer l'emplacement derrière la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande à Odile Montant de présenter le dossier de la Chapelle, pour lequel des dossiers de subventions seront à monter. Elle explique que cet ouvrage construit en 1860 par son aïeul est désormais entré dans le patrimoine public. Elle a déjà fait l'objet d'une réfection en 1960 mais nécessite de sérieux travaux. Elle propose donc d'établir un plan de financement en vue de demander des subventions aux parlementaires, Conseil Général et Région (CDRA). Monsieur le Maire lui demande de se rapprocher également des Compagnons de France dont un membre, présent sur la commune, qui serait intéressé par cet ouvrage. Elle est déjà en contact avec eux, le projet sera présenté lors de la prochaine réunion.

URBANISME

DT : Haras de Chambertin, M. et Mme Danton : installation de panneaux photovoltaïques

M. Daniel Baillard : création d'une cheminée

PC : Philippe ROUCOU : création d'une terrasse

COMMISSIONS

Cantine : Le plafond en PVC de la cuisine de la salle a été réalisé. Le plombier devrait intervenir.

Scolaire : Le vide-grenier sera organisé le 5 juin 2010.

Communication : La feuille sortira fin mai.

Panneaux Solaires : Georges Favre informe qu'il est nécessaire d'étudier la rentabilité en se basant sur la consommation réelle du chauffage, la personne qu'il a rencontrée fera l'étude.

Environnement : Cédric Bolo explique que la journée de samedi 24 avril s'est très bien déroulée, une trentaine de personnes ont répondu présent et la benne a été remplie. Par contre, il préfère que le pique-nique se passe sur la commune pour plus de convivialité.

Agorespace : Georges Favre et Sandra Rémillon informent qu'un bulletin a été donné aux élèves des écoles de Vovray et du Sappey pour l'inauguration sportive du 23 mai 2010.

Un détail du programme sera également distribué dans les boîtes aux lettres.

Georges Favre explique qu'il organisera trois jeux pour chaque équipe avec deux catégories : enfant et adulte. Le tournoi se déroulera sur la journée, il est alors proposé d'organiser un repas canadien.

Odile Montant questionne sur la plantation de la haie, Monsieur le Maire dispose d'un devis, il lui demande de contacter d'autres entreprises pour avoir plusieurs propositions.

Concernant le terrain de jeux, il informe que la piste sera tracée cette semaine, les filets seront changés et les panneaux de basket redressés. Il ajoute que les deux agents techniques installeront des barrières pour séparer le parking de l'espace jeux cette semaine également.

DIVERS

150^{ème} Anniversaire du Rattachement de la Savoie : Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu une cérémonie commémorative le 28/05/2010. En raison de l'inauguration du Moulin d'Andilly, elle sera déplacée au 21/05/2010 à 20h.

PLU : Monsieur le Maire et Stéphane Debornes ont rencontré Monsieur le Sous-préfet pour lui présenter les projets de la mairie notamment concernant le PLU. Celui-ci leur a conseillé de faire un courrier au préfet pour solliciter son avis sur les zones d'aléas et sur les zones de remblais.

DEFENSE INCENDIE : La question a été abordée en réunion des vice-présidents de la CCPC, tous n'étaient pas d'accord sur le fait que la compétence soit intercommunale. Après avoir saisi l'avis du préfet, il s'avère que même si dans ses statuts la CCPC a intégré la notion de secours, la sécurité des administrés incombe bien au maire. Les réseaux de défense incendie étant communs avec les réseaux d'eau potable ceux-ci appartenant à la CCPC, il paraît opportun qu'une convention soit signée entre communes et communauté de communes. Les vice-présidents chargés de l'eau potable vont travailler la question. Les communes de St Blaise et de Vovray ayant un besoin urgent, il a été acté qu'une étude sera tout de suite lancée pour connaître les travaux à engager. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune commune de la CCPC n'est totalement aux normes en matière de défense incendie comme dans la majorité des communes rurales.

ADSL : Monsieur le Maire annonce que les travaux pour l'installation de la fibre optique débuteront le 3 mai 2010.

ABRI DE BUS : Une réunion a eu lieu avec M. Fatras du CAUE. Pour l'immeuble de la SA Mont Blanc, il conseille d'uniformiser la couleur.

Sur la place, l'abri de bus sera détruit. Les élus réfléchissent à la création d'un abri devant la salle polyvalente, ils étudient les plans établis par un architecte, mais le projet ne leur convient pas, d'autres esquisses seront demandées.

Monsieur le Maire a rencontré Michel Rolland de la CCPC sur place pour étudier l'emplacement des poubelles, il est convenu d'installer trois containers semi-enterrés, prévus aux budgets (CCPC et commune) au bord de la route devant la salle polyvalente : un pour le verre, un pour les ordures ménagères et un pour les emballages.

Des entreprises ont été consultées pour le terrassement.

Il faudra penser à trouver un nouvel emplacement pour l'affichage.

FLEURISSEMENT : Odile Montant propose de planter un feuillu dans les jardinières à l'automne.

CYCLOTOURISME : La CCPC participe à l'organisation de cette manifestation et demande à chaque commune de nommer deux personnes pour aider à la sécurité, Christelle Duvernay se porte volontaire.

DENEIGEMENT : Georges Favre informe qu'un produit dérivé du bois peut remplacer le sel et être moins nuisible, il apportera les renseignements en mairie pour étude et transmission au Conseil Général.

JARDINS DE LA HAUTE-SAVOIE : Odile Montant informe que les jardins sont reconduits cette année et fait appel aux volontaires.

SALLE POLYVALENTE : Odile Montant transmet la demande de la CPIE concernant la mise à disposition de la salle pour son assemblée générale le 20 mai 2010. Les élus sont d'accord puisque cette association a œuvré sur la commune (carrière).

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE : Odile Montant informe que le SMS va procéder à l'entretien des sentiers. La fête du Salève aura lieu le 5/09/2010 à Lathuille.

FESTIVAL DES MUSIQUES DU FAUCIGNY : L'association cherche des bénévoles pour tenir le stand lors des Médiévales le week-end du 22/05/2010.

La séance est levée à 22h00.

Le 29 avril 2010
Le Maire
Xavier BRAND